

**RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE CONTACT
SUR LE MALI
TENUE EN MARGE DE LA REUNION ANNUELLE DE COORDINATION
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES
NEW YORK
20 SEPTEMBRE 2016**

Le Groupe de contact de l'OCI sur le Mali s'est réuni, au niveau ministériel le 20 septembre 2016, en marge de la réunion annuelle de coordination des ministres des Affaires étrangères à New York. Il a passé en revue les derniers développements et la mise en œuvre du processus de paix au Mali. Il a écouté un exposé fait par le ministre des Affaires étrangères du Mali et par le secrétaire général. Il a également écouté les interventions des autres membres du Groupe de contact.

Durant les discussions, qui s'étaient focalisées sur la mise en œuvre de l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali ainsi que sur la construction de la paix au Mali, le Groupe de contact :

- i. a renouvelé son ferme engagement de principe pour le respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali ;
- ii. a réitéré sa ferme condamnation de l'extrémisme, du terrorisme et de toutes les formes de violence, y compris le crime organisé, le narcotrafic et la traite des êtres humains qui continuent de faire peser une sérieuse menace sur la paix, la sécurité et la stabilité au Mali, dans le Sahel et dans les autres pays de la région. Il a appelé la communauté internationale à renforcer son appui au Mali pour contrer la menace du terrorisme. Elle a également salué le renforcement du mandat de la MINUSMA par le Conseil de Sécurité des Nations Unies afin de contribuer à la stabilisation du Mali.
- iii. a rappelé la signature - le 15 mai 2015 et le 20 juin 2015 à Bamako - de l'accord d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali et a exhorté les parties signataires à accélérer l'application de cet accord ;
- iv. a réaffirmé le soutien plein et entier de l'OCI à l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation au Mali en tant qu'un des garants dudit Accord et a réitéré la détermination de l'OCI à travailler activement avec les parties maliennes dans cette phase critique de mise en œuvre à travers une participation effective aux travaux du Comité de suivi et de mise en œuvre ;
- v. a salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et les politiques inclusives qui sont en train d'être adoptées par le gouvernement du Mali en vue de l'accélération de sa mise en œuvre ; a exprimé son appréciation pour la sage direction du Président Ibrahim Boubacar Keita ; s'est félicité de la signature du protocole d'entente sur la mise en place des autorités intérimaires locales qui vont gérer la période transitoire dans les régions septentrionales du Mali et a exhorté les parties à œuvrer à sa mise en œuvre intégrale ;

vi. a noté la fragilité de la situation qui prévaut au Nord du Mali et a souligné la nécessité de restaurer complètement l'autorité de l'Etat dans toutes les parties du pays à travers une approche globale et inclusive couvrant les aspects de sécurité et de développement ainsi que le respect des dimensions spirituelles ; a prévenu les saboteurs et autres ennemis de la paix, les appelant à renoncer à leurs activités nocives ou de s'attendre à des sévères sanctions ;

2

vii. a lancé un appel aux protagonistes et aux Mouvements responsables de la violence à Kidal et dans ses environs à mettre fin à ces hostilités, à respecter le cessez-le-feu de mai 2014 et à s'engager activement dans la mise en œuvre de l'Accord d'Alger pour la paix et la réconciliation ;

viii. a pris note du Mécanisme opérationnel de coordination (MOC) et de l'établissement prévu le 15 août 2016 du premier bataillon à Gao pour lancer les patrouilles mixtes, précédant la mise en place de bataillons similaires à Kidal et à Tombouctou ;

ix. a demandé aux Etats membres de l'OCI, aux institutions financières - et spécialement à la BID - et aux autres partenaires internationaux du Mali de fournir l'assistance nécessaire au développement à long terme du Mali et les a également appelés à contribuer massivement au développement socioéconomique du Mali ;

x. s'est également félicité des projets de développement et des autres formes d'assistance fournies par les Etats membres dans le cadre de leur coopération bilatérale avec le Mali, les invitant à renforcer leurs engagements ; a chargé à cet égard, le Secrétaire général d'initier les actions nécessaires à même de conduire à la création du Fonds d'affectation spéciale décidé par le 12^{ème} Sommet islamique ;

xi. a pris note du plan d'action pour le Mali et le Sahel proposé par l'Envoyé spécial de l'OCI pour l'Afrique et a demandé aux Etats membres et aux institutions compétentes de l'OCI d'aider dans sa mise en œuvre comme moyen de contribuer à la paix et au développement socioéconomique au Mali et dans la région du Sahel ;

xii. a également appelé les Etats membres, les institutions de l'OCI et les ONG islamiques à continuer à fournir généreusement de l'assistance humanitaire en vue d'atténuer la souffrance des populations déplacées internes et des réfugiés maliens, ainsi que les efforts des pays hôtes et du gouvernement du Mali ; et

xiii. a réitéré son appel à l'ISESCO et à l'IRCICA à prendre les mesures nécessaires, en collaboration avec l'UNESCO, pour restaurer, sauvegarder et protéger le riche patrimoine culturel islamique du Mali.

Rap-sg
Md- 170816
Khattali